

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 56 (1905)
Heft: 8-9

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires de la Société.

Résumé des délibérations du Comité permanent.

Séance du 18 août 1905 à Berne.

Sont présents tous les membres du Comité, à l'exception de M. Muret-Lausanne, excusé par lettre.

On procède à la constitution du Comité comme suit :

Président : M. le Dr. Fankhauser-Berne.
Vice-président : „ le Professeur Engler-Zurich.
Secrétaire : „ l'Inspecteur cantonal des forêts Enderlin-Coire.
Caissier : „ „ „ „ von Arx-Soleure,
Membre-adjoint : „ „ „ „ Muret-Lausanne.

On élabore le texte d'une lettre au Conseil fédéral, demandant de majorer, dès 1906, le subside alloué à la Société, afin de la mettre en mesure de mieux remplir son rôle toujours plus important.

Conformément aux décisions du Congrès d'Appenzell, le Comité fait appel à la collaboration des membres dont les noms suivent :

1° pour le comité relatif à la revision des statuts :

M. le conseiller d'Etat Rebmann-Liestal.
„ l'adjoint à l'Inspectorat cantonal des forêts Duggelin-Lachen.

2° Pour le comité traitant la classification uniforme des bois :

Les deux membres qui ont introduit le sujet à Appenzell, savoir :

M. l'Inspecteur des forêts Henne-Coire.
„ l'Inspecteur des forêts Steinegger-Schaffhouse; en outre
„ l'Inspecteur cantonal des forêts Balsiger-Berne.
„ l'Inspecteur des forêts Biolley-Couvet.

On choisit éventuellement le mois de février 1906 comme date de l'assemblée extraordinaire, que la discussion des questions sus-nommées pourrait nécessiter.

Propositions pour la révision des statuts.

Les membres de la société qui desirent collaborer à la révision des statuts¹ sont invités à présenter leurs propositions au plus tard jusqu'à mi-octobre à la commission de révision par l'entremise du sous-signé.

Fankhauser.

Réunion d'Appenzell.

La rédaction du Journal n'ayant pas pu assister à la réunion annuelle d'Appenzell, elle n'est pas à même de donner ici le compte-rendu usuel.

Peut-être le comité aura-t-il, suivant l'usage, désigné un secrétaire français et celui-ci, à son tour, songera-t-il au Journal?

Dans ce cas, ce serait pour la prochaine fois.

¹ Publiés dans le Journal de 1896, p. 358—362.